



# PROGRAMME SEJOURS 2012

Office Communal pour l'Animation Genevilloise et l'Initiative des Retraités

Association agréée ministère du Tourisme sous le n°AG 09295003



# LE MOT DE LA PRESIDENTE

*Le Comité Directeur, la Commission Voyages et moi-même sommes heureux de vous présenter le programme des séjours 2012 de notre association.*

*Agir organise des séjours en groupes dans un souci de convivialité et avec une volonté de dynamisation de la vie associative à destination des retraités.*

*Les propositions 2012 sont avant tout inspirées des résultats des fréquentations des séjours 2011. Ces propositions s'appuient également sur la forte implication des membres de la « Commission Voyages » tout le long de l'année. Qu'ils en soient remerciés ici!*

*Nous espérons répondre à vos aspirations de repos, de dépaysement, de distractions, de rencontres et de découvertes.*

*Pour chacune des propositions nous nous sommes attachés à prendre en compte les tarifs les plus abordables (dans le contexte des destinations) tout en gardant un objectif de qualité des prestations et de confort.*

*Pour ceux qui souhaitent vivre des vacances en toute liberté individuellement, en famille ou entre amis, nous leur proposons de les accompagner dans le montage de leur projet grâce à nos partenariats TOURISTRA et ANCV (Seniors en Vacances).*

*D'ores et déjà je vous donne rendez-vous au forum des séjours qui se tiendra le 15 décembre prochain.*

*Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture et bonnes vacances 2012 à toutes et à tous.*

*Jacqueline Fleuret  
Présidente de l'Office communal AGIR*

**L'ordre de ce programme pourra être modifié pour des raisons indépendantes de notre volonté (disponibilités des transports, conditions météo, jours et horaires d'ouverture de certains sites etc...)**

# DES SEJOURS POUR TOUS LES GOÛTS

## DECOUVERTE



### ITALIE: Emilie-Romagne et Venise

· du 10 au 17 mai, (8 jours / 7 nuits)

Pages 6 à 7

## NATURE



### MONT-DORE : Randonnées

· du 2 au 8 juin (7 jours / 6 nuits)

Pages 8 à 9

## DETENTE



### MENILLES : Loisirs et détente

· du 7 au 13 juillet, (7 jours / 6 nuits)

Page 10

· du 14 au 20 juillet (7 jours / 6 nuits)

## BIENVIEILLIR



### MENILLES : Stage Forme et Santé

· du 5 au 11 août (7 jours / 6 nuits)

Page 11

## NATURE



### CRETE : Randonnées et découvertes

· du 15 au 22 septembre (8 jours / 7 nuits)

Pages 12 à 13

## DETENTE



### MENTON : Détente et soleil

· du 22 septembre au 6 octobre (15 jours / 14 nuits)

Pages 14 à 15

## DECOUVERTE



### NEW YORK : Découverte d'une mégapole

· du 26 septembre au 2 octobre (7 jours / 5 nuits)

Pages 16 à 17

## REVEILLON



### « Séjour de Noël 2012 »

· Proposition à venir

Page 18

## INDIVIDUEL



### Départ individuel en partenariat avec **TOURISTRA**

Départ individuel avec l'ANCV programme « Seniors en Vacances »

Page 19

# VOYAGER AVEC AGIR EN 2012

- AGIR n'a pas vocation, de par ses statuts, à être une agence de voyages, l'organisation de séjours groupes s'inscrit dans sa démarche de proposer un service de loisirs aux adhérents, dans un souci de convivialité et d'une volonté de dynamisation de la vie associative à destination des retraités.
- Il est de règle de ne pas engager financièrement l'association vis-à-vis des prestataires sans une connaissance précise du nombre d'adhérents inscrits dans un séjour.
- De fait, nous souhaitons connaître au plus tôt le potentiel de départ pour chaque destination. Pour les prestataires qui engagent des pré-réservations aériennes l'échéance d'engagement minimum est fixée à 130 jours, soit environ 4 mois avant le départ. À partir de cette date ils prennent le risque de débits vis-à-vis des compagnies aériennes, de non disponibilités de billet vis-à-vis de nous, en cas de réservation trop tardive, voire d'augmentations des tarifs lors de la réservation définitive.
- Autre élément important, le nombre d'inscrits impacte directement à la hausse ou à la baisse le prix final du séjour.
- Dans le programme, nous présentons une proposition de « prix estimatif » pour des départs avec un minimum de participants. Si ce minimum de participants inscrits n'était pas atteint lors de la «date limite d'inscription», nous serions dans l'obligation d'annuler le séjour.

# ELEMENTS IMPORTANTS A RETENIR :

## Le prix estimatif, les dates limites d'inscriptions

**Le prix estimatif : Il est calculé sur un effectif minimum d'inscrits.**

Pour chaque séjour, le prix indiqué sur le programme est composé de plusieurs éléments fermes ou évalués (transports), il est calculé par rapport aux propositions des prestataires (en fonction des options posées) auxquels sont ajoutés des éléments forfaitaires liés aux services proposés par AGIR. Par exemple 15 € par personne pour les transferts gare ou aéroport aller/retour.

Lors de la validation définitive du séjour (réservation ferme au prestataire), le prix final est arrêté. Il peut augmenter ou diminuer en fonction du nombre des inscrits, de l'évolution des prix lors de la réservation définitive et de l'achat des billets.

Ce tarif définitif qui impacte le prix payé par l'adhérent est communiqué aux inscrits au moment de la validation de l'inscription (paiement) et, en cas de réduction, des remboursements seront effectués après le séjour .

**La maîtrise et la connaissance de ce prix définitif dépend directement de la bonne connaissance du nombre des inscrits, le plus longtemps à l'avance avant le départ.**

### **Les dates limites d'inscriptions**

Les dates limites d'inscriptions définissent la date finale qui positionne AGIR vis-à-vis du prestataire pour engager ou non le départ du séjour.

Un engagement financier (versement d'un acompte) sera demandé aux inscrits avant la date limite d'inscription.

Il est important pour nous de connaître, le plus rapidement possible, le nombre de personnes intéressées (préinscrits) par un départ sur une destination.

# ITALIE : EMILIE-ROMAGNE ET VENISE



## Cités princières et gastronomie.

L'Emilie-Romagne est réputée pour ses villes d'art : Ravenne, scintillante et mystérieuse, dont le centre renferme 8 sites classés par l'Unesco, un record ! Bologne, ville d'art et de culture. Mais aussi Parme, Modène, Faenza...

Il s'agit également de la région, par excellence, de la gastronomie italienne, dont les produits, tels que le vinaigre balsamique, le jambon et le parmesan, sont réputés dans le monde entier.



1 340 € > 15/19 pers

1 224 € > 20/24 pers

**Effectif minimum :**  
**15 personnes**

**Inscriptions**  
**jusqu'au**  
**20 janvier;**

Prestataire  
« VTF Voyages »



## Le prix comprend :

- Le transfert Gennevilliers
- L'assistance VTF à l'aéroport de départ
- Le transport sur vol régulier Air France pour Bologne et retour de Venise
- Les taxes aériennes base 115 € au départ de Paris (révisables à 45 jours avant départ)
- Le logement base chambre double pour 4 nuits en hôtel 3\*\*\* dans la région de Modena / Bologna
- Le logement base chambre double pour 3 nuits en hôtel 3\*\*\* au Lido di Jesolo
- Cocktail de bienvenue dans chaque hôtel
- Les prestations inscrites au programme
- L'assurance assistance/rapatriement
- L'adhésion à VTF Voyages
- Le carnet de voyage.

## Le prix ne comprend pas :

- Les pourboires et dépenses personnelles
- Le supplément chambre individuelle 130 € (limité à 5 chambres, au-delà un supplément sera à prévoir, nous consulter)
- L'assurance annulation (20 € par personne)
- Le dernier jour (en fonction de l'heure de départ) journée libre en option : soit le transfert pour Venise avec bagages (32 € par personne); Soit le transfert pour Venise et port des bagages à l'aéroport (55 € par personne)
- Le déjeuner du 1<sup>er</sup> et/ou du dernier jour selon horaires des vols (25 € par personne et par repas).



# DU 10 AU 17 MAI - SEJOUR DECOUVERTE

## 8 jours / 7 nuits

JOUR	DESCRIPTIF
1	Arrivée à l'aéroport de Bologne et accueil à l'aéroport par votre guide-accompagnateur italien. L'après-midi <b>visite guidée de Bologne</b> : arcades, portiques et murs de briques, qui s'organise autour de la Piazza Maggiore et del Nettuno. Transfert et installation à l'hôtel dans la région de <b>Modena / Bologna</b> . Dîner et logement pour 4 nuits.
2	<b>Ravenne et Faenza (env. 200 km)</b> : Départ pour la <b>visite guidée de Ravenne</b> . La ville attire de nombreux visiteurs avec les splendides mosaïques de ses églises. Son centre historique est très agréable avec ses vieilles ruelles, la jolie Piazza del Popolo et ses boutiques et cafés. Déjeuner au restaurant. Puis, l'après-midi, temps libre avec votre accompagnateur dans <b>Faenza</b> , célèbre pour ses faïences depuis le Moyen Age, Faenza est une délicieuse ville tranquille. Retour à l'hôtel, dîner et logement.
3	<b>Modène et sa région (env. 80 km)</b> : Départ pour la <b>région de Modène</b> . Arrêt dans <b>une fromagerie</b> et explication du processus de fabrication du parmesan, une <b>dégustation</b> sera proposée en fin de visite. <b>Modène</b> est la ville du vinaigre balsamique, il suffit de quelques gouttes pour donner du goût à tous les plats ! <b>Visite d'une vinaigrerie</b> suivie d'une <b>dégustation</b> . Déjeuner puis <b>visite guidée de Modène</b> , prospère colonie romaine sur la <b>Via Emilia</b> . Son centre historique séduira les amateurs d'art et d'architecture avec son Duomo et son campanile haut de 88 m. Retour à l'hôtel, <b>dîner typique</b> et logement.
4	<b>Parme et sa région (env. 160 km)</b> : Départ pour la <b>région de Parme</b> . Arrêt dans une jambonnerie pour comprendre la fabrication du célèbre <b>jambon cru de Parme</b> suivi d'une <b>dégustation</b> . Puis arrêt dans une <b>cave pour une visite et dégustation</b> . Le cépage principal de la <b>région le Sangiovese</b> , premier vin romagnol reconnu AOC en 1967, est le premier cépage d'Italie, il sert à l'élaboration des plus grands crus. <b>Déjeuner dans un agriturismo</b> à base de produits locaux. Puis <b>visite guidée de Parme</b> , son centre regorge de beaux édifices anciens, comme le Duomo réputé pour sa coupole lumineuse et le baptistère, dont les reliefs et les statues forment un des ensembles sculptés les plus importants d'Italie. Retour à l'hôtel, dîner et logement.
5	<b>Delta du Po / Venise (env. 270 km)</b> : Départ pour le <b>delta du Pô</b> , surnommé la Camargue italienne, où dunes et marais se mêlent le long du littoral. <b>Visite du parc du delta à l'occasion d'une balade en bateau</b> d'environ 2 h sur les étangs ( oasis naturelles magnifiques où nidifient plus de 200 espèces d'oiseaux). Déjeuner au restaurant puis route en direction de <b>Venise</b> . Arrivée et installation à l'hôtel au <b>Lido di Jesolo</b> . Dîner et logement pour 3 nuits.
6	<b>Venise</b> : Petit déjeuner. Transfert en bateau privé jusqu'à la <b>place St Marc</b> . Visite guidée du centre historique : la place St Marc, la basilique, le Campanile, les Procuraties et <b>visite du Palais des Doges</b> . Déjeuner au restaurant. L'après midi temps libre en ville avec votre accompagnateur. En fin d'après midi retour à votre hôtel. Dîner et nuit.
7	<b>Venise et îles de la Lagune</b> : Petit déjeuner. <b>Départ en bateau privé</b> pour une excursion d'environ 6 h aux <b>îles de la Lagune</b> : <b>Murano</b> avec visite d'une verrerie et démonstration d'un maître verrier. Puis <b>Burano</b> , l'île des dentelles et des maisons colorées de pêcheurs. Déjeuner au restaurant et retour en bateau à Venise <b>place St Marc</b> . L'après-midi, temps libre en ville pour effectuer vos derniers achats et en fin d'après-midi retour à l'hôtel. Dîner et nuit.
8	<b>Venise et retour</b> : Petit déjeuner et rendez-vous pour le transfert pour l'aéroport. Départ de Venise sur vol régulier pour la France. Possibilité d'une journée libre à Venise en option en fonction de l'heure de départ de l'avion.

# MONT-DORE - RANDONNEES

L'objectif du séjour, découvrir une région à travers des randonnées, balades et excursions.

Un rythme de séjour adapté à des personnes retraitées en bonne forme physique, habituées des randonnées et



marches, désireuses de prendre le temps de découvrir une région géographique, attrayante avec des commentaires de qualité de la part de leur guide accompagnateur. Les randonneurs pourront éventuellement être accompagnés de conjoints ou amis plus orientés sur des balades, des excursions dans un souci de découvertes culturelles.

Au pied du Sancy, le Mont-Dore vous offre air pur, eaux thermales et nature préservée. A 1 km du centre-ville, La Prade Haute est le point de départ idéal pour de belles balades, des randonnées dans le parc régional des Volcans d'Auvergne. La région est riche en patrimoine historique, villages aux toits de lauzes, églises romanes, châteaux et forteresses. Riche également en spécialités gastronomiques : truffade, aligot, potée...

Un hébergement adapté, confortable avec piscine et salle de sports

**775 € > 15/20 pers**

**Effectif minimum :  
15 personnes**

**Inscriptions  
jusqu'au 3 février**

**Prestataire  
«Touristra Vacances»**



## Le prix comprend :

- Le transfert Gennevilliers
- Une assistance de départ en gare parisienne
- Le transport en train SNCF 2<sup>ème</sup> classe aller-retour de Paris jusqu'au Mont-Dore
- Les transferts aller-retour en car entre la gare du Mont-Dore et le village de vacances
- Le logement en chambre double à partager
- La pension complète sous forme de buffets, vin compris aux repas, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour
- Le linge de toilette fourni (1 serviette et 1 drap de bain)
- Une prestation ménage en milieu de séjour (lits faits + change du linge de toilette)
- Un cocktail de bienvenue durant le séjour
- Les randonnées, balades et excursions mentionnées au programme, encadrées par des accompagnateurs diplômés (1 guide pour 15 personnes)
- L'assurance assistance/rapatriement ( pour le groupe)
- L'assurance annulation/interruption de séjour (pour le groupe)
- La taxe de séjour.

## Le prix ne comprend pas :

- Les activités/excursions en option non prévues au programme
- Le supplément chambre individuelle : 20 % du montant du séjour (contingent limité, sous réserve de disponibilités).



# DU 2 AU 8 JUIN - SEJOUR NATURE

## 7 jours / 6 nuits

JOUR	DESCRIPTIF
1	Toute notre équipe est heureuse de vous accueillir à La Prade Haute ! Installation dans les chambres.
2	<p><b>Matin:</b> réunion d'information sur le programme que nous vous avons concocté pour ce séjour. Ensuite nous ferons connaissance autour d'un pot de bienvenue ! Déjeuner au village</p> <p><b>Après-midi :</b> <b>Pour les randonneurs</b>, randonnée <b>Chemin des Egravats</b>. Départ à pied du village pour rejoindre le versant ouest de la vallée du Mont Dore : Aperçu sur l'habitat rural local. (3 h A/R - <b>dénivelé positif de 150 m</b>). <b>Pour Les baladeurs</b>, découverte de la station du Mont Dore, édifices principaux et commerces (2 h).</p> <p>Retour sur le village en fin de journée, dîner et soirée animée.</p>
3	<p><b>Matin :</b> <b>Pour les randonneurs</b>, départ à pied du club pour une ascension graduelle vers le sommet du <b>Pic du Capucin</b> qui doit son nom à sa forme évoquant le capuchon d'un moine. Evocation du travail d'estive des fermes alentours. (3h A/R - <b>dénivelé positif de 410m, soutenu au départ</b>). <b>Pour les baladeurs</b>, balade à pied au départ du village pour aller à la <b>découverte des Sources Chaudes</b> cachées en plein vallon du Sancy qui rappelle que le Mont-Dore est une station thermale réputée utilisant les bienfaits de la nature (2h30). Retour au village pour le déjeuner.</p> <p><b>Après-midi :</b> Départ en autocar pour Murat-le-Quaire afin d'aller visiter le musée de la Toinette et la ferme de Julien : scénomusée qui raconte le récit riche en couleurs de la vie des Auvergnats du XIXème siècle. Retour sur le village en fin de journée, dîner et soirée animée.</p>
4	<p><b>Journée Randonnée pour tous :</b> Randonnée dans la <b>Vallée du Chauffour</b>, départ en autocar pour rejoindre cette réserve naturelle avec évocation de la flore et de la faune au milieu de paysages forestier et de grandes plaines vertes bordées de bosquets : un plongeon dans la verdure à l'état pur avec des panoramas grandioses ! Pique nique en cours de route. Parcours différents adaptés pour le groupe des randonneurs ou des baladeurs (5H A/R - dénivelé positif de 200 à 300 m). Retour au village en fin d'après midi. Diner et soirée animée sur le village.</p>
5	<p><b>Pour tous :</b> Départ pour le Cantal par la <b>vallée des Gorges de la Dordogne</b> qui offre un panorama unique. <b>Visite guidée de Salers, un des « Plus beaux villages de France »</b> : les remparts, les vieux hôtels, l'église Saint-Matthieu, la Chapelle "Notre Dame de Grâce", la tour du Beffroi, l'Hôtel du Bailage. Déjeuner au restaurant à Salers, départ pour La ville de Bort-Les-Orgues qui s'allonge dans la vallée de la Dordogne entre les orgues et l'amphithéâtre de l'Artense. Ces <b>orgues de phonolite</b>, roches d'origine volcanique, mesurent près de 100 mètres de haut et s'étendent sur 2 kilomètres. Puis, embarquement pour une <b>balade en bateau-mouche</b> sur le lac et le long de la Dordogne au cours de laquelle vous pourrez admirer l'extérieur du château et de magnifiques paysages. Retour en fin de journée. Diner et soirée animée sur le village</p>
6	<p><b>Matinée libre :</b> Venez participer aux animations proposées par notre équipe. C'est aussi l'occasion de profiter pleinement de l'espace forme du village avec son bain à remous, hammam et piscine ou pourquoi pas faire une balade jusqu'au centre ville avant de passer à table ...</p> <p><b>Après-midi :</b> <b>Pour tous, excursion à Besse et au Lac Pavin</b>. En route pour Besse-en-Chandesse : Visite guidée de la <b> cité médiévale </b> fortifiée : la vieille ville, la rue de la boucherie avec ses maisons bâties en lave et ses toits en lauzes et l'église romane Saint-André de la fin du XIIème siècle. Arrêt au Lac Pavin (1 197 mètres), un des lacs de cratère le plus profond d'Auvergne. Petite balade autour de ce lac aux eaux couleur émeraude et à la forme quasi circulaire.</p> <p>L'après midi se termine par la <b>visite d'une ferme de montagne</b> où vous pourrez <b>déguster le fameux Saint-Nectaire</b>. Retour au village en fin de journée. Dîner et soirée animée sur le village.</p>
7	C'est le jour du marché au Mont-Dore, matinée libre pour aller y faire quelques emplettes : fromages, salaisons etc... Déjeuner au village. Retour Gennevilliers.

# MENILLES - LOISIRS ET DETENTE

## 2 SÉJOURS DE 7 JOURS / 6 NUITS

## DU 7 AU 13 ET DU 14 AU 20 JUILLET

Le château de Ménilles, propriété de la ville de Gennevilliers, vous offre calme et repos dans un cadre historique. Vous apprécierez, vous découvrirez les charmes et les plaisirs de cette Normandie si douce.



Le programme d'activités sera réalisé avec les adhérents inscrits lors d'une réunion courant du mois de mai 2012. Le matin une petite séance de remise en forme pour ceux qui le souhaitent puis détente, loisirs, sorties culturelles, promenades, activités diverses seront proposées et encadrées par des animateurs d'AGIR. Seront également organisées des soirées festives.

A Ménilles chacun peut vivre à son rythme et selon ses envies. Un séjour dans « votre château de campagne » !

Les hébergements sont proposés dans le château et dans les gîtes, par chambre de 2 personnes.

Cette année nous vous proposons 2 séjours de 7 jours. Le principe sera le même que l'année dernière. Lors de votre inscription, vous devrez préciser si vous souhaitez partir une ou deux semaines. L'inscription sur 2 semaines sera prise en compte en fonction des disponibilités.



### Le prix comprend :

- Le voyage en autocar aller/retour au départ de Gennevilliers
- La pension complète en logement chambre double
- Port des bagages dans les chambres à l'arrivée
- L'animation de journée et de soirée .

### Le prix ne comprend pas :

- Les dépenses à caractère personnel.
- Le supplément chambre individuelle : 27 €
- Les assurances : assistance/rapatriement avec Europ-Assistance : 6€ par personne
- La participation aux sorties culturelles.

**245 €**

**7 jours / 6 nuits**

**490 €**

**14 jours / 13 nuits**

**35 places disponibles**

**Inscriptions jusqu'au 25 avril**

**Prestataire « AGIR »**



# MENILLES - STAGE FORME ET SANTE ( Bien Vieillir)

**7 JOURS / 6 NUITS:**

**DU 5 AU 11 AOUT**

Le séjour « Bien Vieillir organisé en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) s'adresse aux personnes retraités soucieuses d'acquérir des outils et des astuces qui peuvent être réutilisés au quotidien pour entretenir leur santé et retarder les effets du vieillissement.

Le séjour est encadré par des professionnels experts dans l'accompagnement des personnes âgées et un animateur AGIR. Durant la semaine, les professionnels abordent de façon ludique sous forme de conférences et d'ateliers des thèmes variés tels que la diététique, la relaxation, l'activité physique. Le programme de la semaine s'articule autour de la thématique « bien dans son corps, bien dans sa tête ». Comment cultiver son capital santé (alimentation, activité physique, sommeil, stress) pour améliorer son bien être au quotidien et bien avancer en âge.

Au programme également des activités ludiques, une excursion, des animations en soirée.

Plus de détails sur le contenu du séjour vous seront donnés lors de la réunion de présentation courant avril 2012.

Alors inscrivez-vous.



**300 €**  
**7 jours /6 nuits**

**30 places disponibles**

**Inscription minimum 15 personnes**

**Inscriptions jusqu'au 25 avril**

**Prestataires « AGIR / ANCV »**



**ancv** Parce que les vacances, c'est essentiel.

## **Le prix comprend :**

- Le voyage en autocar aller/retour au départ de Gennevilliers
- La pension complète en logement chambre double
- Port des bagages dans les chambres à l'arrivée
- L'animation de journée et de soirée
- La participation au stage

## **Le prix ne comprend pas :**

- Les dépenses à caractère personnel.
- Le supplément chambre individuelle : 27 €
- Les assurances : assistance/rapatriement avec Europ-Assistance : 6 € par personne

# CRETE - RANDONNEES DECOUVERTES

L'objectif du séjour, découvrir la Crète, sa population à travers des randonnées.

Un rythme de séjour adapté à des personnes retraitées en bonne forme physique habituées des randonnées et marches désireuses de prendre

le temps de découvrir une zone géographique attrayante avec des commentaires de qualité de la part de leur guide accompagnateur professionnel (Accompagnateur de Moyenne Montagne francophone).

Une grande balade littorale vous offrant une astucieuse alternance entre l'effort de la randonnée et le plaisir de la baignade. Entre mer et montagne, vous vous fauilerez de canyons en pâturages, de vignes en terrasses d'oliviers.

Une randonnée dans des paysages sauvages et saisissants, avec en point d'orgue les célèbres gorges de Samaria, Parc National classé. Végétation méditerranéenne, petites chapelles blanches à la chaux, soleil quasi-africain et grande bleue !

Hébergement à l'hôtel à Hania les jours d'arrivée et de départ (2 nuits), et durant la randonnée en pension (petits hôtels).

Programme évolutif selon les envies du groupe, les conditions techniques et météorologiques du séjour.

Les randonneurs pourront éventuellement être accompagnés de conjoints ou amis plus orientés sur des balades, des excursions dans un souci de découvertes culturelles (Option facile).



**1 080 € > 10 / 20 pers**

**Effectif minimum :  
10 personnes**

**Inscriptions  
jusqu'au 14 février**

**Prestataire « UCPA »**



## **Le prix comprend :**

- Le transfert Gennevilliers
- Le transport pour Heraklion Aller / Retour sur vols spéciaux (compagnie pressentie : Transavia, Aigle azur, Air méditerranée, Blue line...)
- Les taxes d'aéroport (100€ à ce jour au départ de Paris)
- Les transports locaux
- L'hébergement en hôtel simple et confortable en ville en chambre double et pension durant le trek en chambre double ou triple
- La pension complète du dîner J1 au petit déjeuner J8 (eau incluse à table)
- Toutes les activités et visites prévues au programme
- L'encadrement par un guide francophone
- L'assistance rapatriement / frais de recherche et de secours + annulation / interruption du séjour + vol ou détérioration des bagages ( pour le groupe)

## **Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons (sauf eau à table) et dépenses personnelles
- L'équipement personnel
- Le supplément chambre single (90 € par personne; Contingent limité, sous réserve de disponibilités).



# DU 15 AU 22 SEPTEMBRE - SEJOUR NATURE

## 8 jours / 7 nuits

JOUR	DESCRIPTIF
1	<b>Vol Paris/Héraklion</b> : Accueil à l'aéroport et transfert en car dans la région de Hania, sur la côte nord de la Crète. Visite de la ville et installation à l'hôtel. Dîner et nuit.
2	<b>Soughia sur la côte sud</b> : En matinée, visite de la vieille ville de Hania qui recèle de superbes surprises. Pour les découvrir il faut se perdre dans le dédale de ses ruelles, visiter le marché couvert, le vieux port... En début d'après-midi, départ de la gare routière de Hania pour rejoindre en bus régulier le village de Soughia, sur la côte sud, dont les maisons blanches s'étendent face à la mer de Libye. Baignade, dîner et nuit dans une pension à Soughia.
3	<b>Randonnée en boucle à Lissos</b> : En matinée, départ pour la randonnée en gardant la mer de Libye sur votre gauche, le long d'une côte accidentée et sauvage, vous rejoignez le site antique de Lissos, anse isolée et secrète cachant les ruines d'un temple dédié à Dionysos. En fin de journée, retour à Soughia en empruntant un petit canyon à l'ombre des pins et des lauriers roses. Dîner et nuit à la même pension que la veille (5 h de marche).
4	<b>Gorges de Samaria/village d'Agia Roumeli</b> : Deux options sont possibles selon le niveau d'eau dans les gorges de Samaria, et la motivation de chacun : Transfert en bus régulier (1 h de route) tôt le matin pour Omalos au cœur des Montagnes Blanches à 1250 m d'altitude pour effectuer la descente intégrale des gorges jusqu'en bord de mer à Agia Roumeli (5-6 h de marche). Dîner et nuit en auberge à Agia Roumeli. - <b>Option facile</b> : bateau jusqu'à Agia Roumeli, et balade en boucle jusqu'aux "Portes de Fer", la partie la plus étroite et la plus spectaculaire des célèbres gorges (3h de marche avec sacs légers).
5	<b>Agia Roumeli - Loutro</b> : En marchant toujours vers l'Est, étape littorale sous les pins, le long de belles plages de galets en passant par l'étrange chapelle d'Agios Pavlos, édifiée sur la plage ! Par un sentier en balcon dominant la mer de Libye, à travers le maquis, vous poursuivez jusqu'à Marmara, minuscule et pittoresque plage encadrée de cavernes marines sculptées dans le marbre, où débouchent les grandioses gorges d'Aradena. Encore une heure de marche et vous arrivez au petit port de Loutro, éclatant de blancheur, blotti au fond de sa baie sous les ruines d'un fort vénitien. Dîner et nuit dans ce magnifique village.
6	<b>Loutro - Anopoli - Aradena</b> : En matinée départ pour une randonnée en boucle en montant par un sentier spectaculaire en zigzag sur le plateau derrière Loutro à la découverte du village typique d'Anopoli, à environ 600 m au-dessus de la mer. Possibilité de poursuivre la randonnée jusqu'au village abandonné d'Aradena qui surplombe les gorges du même nom, au pied des montagnes blanches. Descente par les gorges possible si vous êtes partis assez tôt le matin (5h30 de marche de 650 à 680 m de dénivelé). Nuit à la Pension de Loutro (idem que la veille). - <b>Option facile</b> : Farniente et détente en bord de mer en restant à proximité de Loutro.
7	<b>7 Loutro - Hora Sfakion - Hania</b> : En marchant toujours vers l'Est, en gardant la mer de Libye sur votre droite, le sentier passe par la superbe "plage d'eau douce" appelée aussi Glykanera. Fin de la randonnée au village de Hora Sfakion. En fin d'après-midi bus régulier jusqu'à Hania (environ 45 km). Soirée libre dans cette magnifique ville, dîner et nuit à l'hôtel. <b>Option facile</b> : en bateau entre Loutro et Hora Sfakion...
	Transfert à l'aéroport de Héraklion, et vol retour vers Paris.

# MENTON - DETENTE ET SOLEIL

Un séjour pour vous détendre dans une région de soleil.

Cette année nous vous accueillerons dans un ancien palace en centre ville de Menton. L'hôtel club Vacancier s'ouvre sur son parc botanique d'orangers, de citronniers et de palmiers. Il saura vous séduire par son charme et la proximité des commerces et de la mer (400m).

Formule en pension complète avec les animations clubs en journée et en soirée vous sont proposées en complément des excursions sorties et visites.

Des excursions programmées qui seront adaptées au groupe avec le guide accompagnateur.

Des chambres avec TV et téléphone, desservies par ascenseur.

Une destination détente et culture qui devra ravir nous l'espérons les plus jeunes comme les plus âgées.



1 151 € > 20 /25 pers

1 067 € > 25 / 40 pers

**Effectif minimum  
20 personnes**

**Inscriptions  
jusqu'au 14 février**

**Prestataire  
« Vacancier »**



## Le prix comprend :

- Le transfert Gennevilliers gare A/R
- l'hébergement en logement base double, avec sanitaire privé, télévision
- la pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner inclus du dernier jour (vin inclus aux repas)
- la restauration sous forme de buffets avec choix de 2 plats chauds aux déjeuners et dîners
- Le petit déjeuner continental
- la taxe de séjour
- le transfert Aller- Retour gare de Menton
- les draps et serviettes de toilettes fournis
- l'entretien des chambres tous les jours
- l'animation de soirées (jeux divers, cabarets, soirées dansantes...)
- les excursions guidées mentionnées au programme,
- les déjeuners au restaurant lors des sorties de journée,
- l'assurance annulation de séjour (pour le groupe)
- l'assistance rapatriement MATMUT (pour le groupe)

## Le prix ne comprend pas :

- les cafés: 1,20 € / prestation / personne
- le supplément chambre individuelle : 168 € par personne (contingent limité, sous réserve de disponibilités)
- les prestations non mentionnées qui seront facturées en plus.
- \* Le transport SNCF Paris / Menton A/R \*, le service des bagages porte à porte\*, (\*estimation 200 €)



# DU 22 SEPT AU 6 OCTOBRE - SEJOUR DETENTE

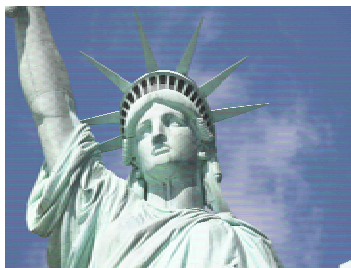
## 15 jours / 14 nuits

JOUR	DESCRIPTIF
1	Départ en train de Paris (horaires à déterminer) direction Menton. Arrivée en gare de Menton, transfert jusqu'au l'hôtel Vacanciel. Accueil, installation, verre de bienvenue. Dîner et nuit.
2	Journée détente en Pension complète pour découvrir le Vacanciel, son parc et son environnement.
3	<b>Monaco (25 km)</b> : La Principauté est un tout petit état de 200 hectares dirigé par le Prince Albert II. Elle tire ses ressources de ses industries, de l'immobilier, des boutiques et hôtels de luxe. Vous pourrez vous promener sur le « Rocher » et observer les gardes monégasques en faction devant le Palais Princier. Déjeuner dans un restaurant de la vieille ville. Découverte de Monte Carlo, son Casino, son Café de Paris, ses galeries marchandes, ses Jardins... Dîner et soirée.
4	<b>Matinée détente.</b> Déjeuner au Vacanciel. <b>En après-midi : Eze village (35 km).</b> Visite du second village le plus visité de la Côte qui, perché sur son piton rocheux, offre un panorama exceptionnel sur la Côte d'Azur. Des maisons médiévales, très bien restaurées, accueillent des ateliers d'artisans et d'artistes. Visite d'une parfumerie célèbre. Vous finirez votre visite du village par la découverte du jardin exotique qui offre une vue superbe sur la mer. Retour par la Grande Corniche. Dîner et soirée.
5	Journée détente en pension complète.
6	<b>Matinée détente.</b> Déjeuner au Vacanciel. <b>En après-midi : St Paul de Vence (100 km).</b> C'est un magnifique village fortifié dans un paisible site de collines et de vallons, il a su garder, derrière ses remparts presque intact, son aspect féodal et il est aujourd'hui un des villages les plus visités de France. Agréable petite cité des fleurs où se mêlent œillets, violettes, mimosas, mais aussi oliviers et citronniers. Dîner et nuit.
7	<b>La Vallée de la Roya (140 km). Le matin</b> : En arrivant à Sospel, vous serez rapidement enveloppés par l'atmosphère médiévale de la vieille ville. Vous y croiserez de nombreuses demeures gothiques, des arcades pavées, des fontaines anciennes ainsi que les vestiges de remparts. Puis le Col de Bruis vous mènera jusqu'à Tende. Déjeuner au restaurant. L'après-midi : Tende, visite du village médiéval, de la collégiale Renaissance. Ensuite, vous visiterez le Musée de <u>la Vallée des Merveilles</u> qui constitue l'un des plus importants sites de gravures rupestres d'Europe. Le retour se fera par la Vallée de la Roya coté français, puis coté italien. Dîner et nuit.
8	Journée détente en pension complète.
9	<b>Matinée : visite de Menton, marché tous les matins sauf le lundi.</b> Grâce à un microclimat subtropical (316 jours par an sans nuage), Menton ignore presque l'hiver. C'est le paradis des jardins. De l'Impératrice Eugénie à Jean Cocteau, ils sont innombrables à être venus dans ce cadre féerique pour renouer avec l'authentique. Vous visiterez la salle des mariages de hôtel de ville entièrement décorée par Cocteau et vous découvrirez le centre ancien de Menton Déjeuner au Vacanciel. Après-midi détente. Dîner et soirée.
10	Journée détente en pension complète.
11	<b>Nice (55 km). Le matin</b> : Découverte de Nice, capitale de la Côte d'Azur, centre de tourisme privilégié situé au fond de la Baie des Anges et abrité par un amphithéâtre de collines. Déjeuner au restaurant. Continuation de la découverte de la vieille ville de Nice. Capitale historique du comté de Nice, elle a appartenu à la Provence avant de rejoindre la Maison de Savoie en 1388 et plus tard le royaume de Piémont-Sardaigne. Nice ne devint définitivement française qu'en 1860. Temps libre. Dîner et soirée.
Du 12 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup>	Journées détente en pension complète (possibilité de se rendre à la plage, ou faire du shopping dans le quartier piéton tout proche du Vacanciel. Départ après le petit déjeuner le 15 <sup>ème</sup> jour au matin. Transfert à la gare et retour Gennevilliers.

# NEW YORK - DECOUVERTE D'UNE MEGAPOLE

NEW YORK est une ville fascinante qui attire d'innombrables visiteurs, tant américains qu'étrangers, qu'elle ne laisse jamais insensibles !

Cette mégapole aux nombreuses facettes offre aux touristes du monde



entier un très large éventail d'activités et de visites : les promeneurs les plus exigeants y trouvent leur bonheur.

Nous vous proposons un programme avec guide et excursions incluses.

La découverte d'un pays se fait à travers sa cuisine ! Afin de vous faire découvrir au mieux la culture américaine, et de vous sentir au plus proche des New Yorkais, nous avons choisi de laisser les déjeuners libres avec votre guide. Les possibilités sont nombreuses, ce mode de restauration ravira les plus curieux. (Pour information : les petits déjeuners américains sont très copieux).

Le guide «UN GRAND WEEK END A NEW YORK » remis par VIVATOIRS dans les carnets de voyage est particulièrement intéressant et utile pour se repérer dans la ville. Afin de vivre au mieux cette mégapole nous avons choisi de privilégier les déplacements en transports en commun et à pied, le premier jour sera remis à chaque participant un pass « METROCARD » qui vous permettra d'utiliser Metro et Bus à usage illimité durant votre séjour. Hébergement dans le centre de Manhattan.

**2 085 € > 10 / 14 pers**

**1 960 € > 15 / 19 pers**

**1 905 € > 20 / 25 pers**

**Effectif minimum  
10 personnes**

**Inscriptions jusqu'au  
14 février**

Prestataire  
«VIVATOIR»



## Le prix comprend :

- Le transfert Gennevilliers
- Transports aériens sur vols réguliers de la compagnie AIR FRANCE
- Logement en chambre double à l'Hôtel EDISON 1<sup>ère</sup> catégorie
- Repas : Les petits déjeuners Américains et les Dîners
- Les taxes d'aéroport = 320 € par personne au 29 août 2011
- Assurance Responsabilité Civile, Assistance Médicale, Rapatriement du participant (pour le groupe)
- Les assurances Annulation de voyage et Garantie Bagages : + 3% du montant total du voyage offerte par VIVATOIRS (pour le groupe)
- Toutes les activités et visites prévues au programme
- L'encadrement par un guide francophone.

## Le prix ne comprend pas :

- Les déjeuners libres
- Les pourboires d'usage
- Les boissons
- Le supplément chambre single 540 € (contingent limité, sous réserve de disponibilités).



# DU 26 SEPT AU 2 OCTOBRE - SEJOUR DECOUVERTE

## 6 jours / 5 nuits

JOUR	DESCRIPTIF
1	<b>Paris - New York</b> : Rendez-vous à l'aéroport avec votre représentant VIVATOURS. Assistance à l'enregistrement des bagages et aux formalités de Police. Envol à destination de NEW YORK (repas et toutes prestations à bord). A l'arrivée, accueil par notre représentant à NEW YORK. Transfert à l'hôtel EDISON. Notre représentant américain profitera de ce trajet pour vous informer sur le déroulement du voyage et remettra à chacun de la documentation sur la ville. Il vous expliquera comment vous repérer dans la ville durant vos temps libres, quelles sont les expositions à ne pas manquer, les comédies musicales en vogue, les restaurants intéressants, etc. Installation dans les chambres. Temps libre. Dîner au restaurant. Retour individuel à l'hôtel .
2	<b>Tour de ville (4 heures) / «Le Met»</b> : Petit déjeuner américain. Matinée consacrée à un tour de ville panoramique. Cette visite est consacrée à la découverte commentée de Manhattan. Déjeuner libre. L'après-midi, visite libre du Metropolitan Museum of Art de New York (The Met), un audio guide francophone vous sera remis. Retour en transports publics à l'hôtel. Dîner au restaurant. Retour individuel à l'hôtel.
3	<b>Statue de la liberté / Ellis Island / Grand Central / ONU</b> : Petit déjeuner américain. Le matin, départ en métro pour Battery Park, point de départ de l'excursion à la <b>Statue de la liberté</b> . Continuation vers <b>Ellis Islande</b> . Le site abrite un musée où plusieurs expositions retracent l'histoire de l'immigration. C'est un passage obligé pour comprendre l'histoire de New York. Déjeuner libre. L'après-midi, transfert en métro vers <b>Grand Central Terminal</b> , la gare ferroviaire new-yorkaise, située au centre du borough de Manhattan, dans le quartier de Midtown. Visite de Grand Central Terminal, la plus importante gare au monde par son nombre de quais : 44. <b>Visite de l'ONU</b> . (un audio guide francophone vous sera remis). Retour libre. Dîner. Départ pour assister à un <b>Show à Broadway</b> . Retour à l'hôtel.
4	<b>Moma / Empire State Building</b> : Petit déjeuner américain. Le matin, visite libre du Museum of Modern Art MoMA (un audio guide francophone vous sera remis). Déjeuner libre. L'après-midi, transfert en métro à l'EMPIRE STATE BUILDING. Vous monterez au 86e étage pour accéder à un observatoire ouvert au public qui offre une vue panoramique impressionnante sur New York. En début de soirée, rendez-vous à l'hôtel avec votre guide pour dîner dans un restaurant situé à Times Square. Retour individuel à l'hôtel .
5	<b>Harlem / Gospel / Central Park</b> : Petit déjeuner. Matinée consacrée à la découverte de <b>Harlem</b> . Puis, vous assisterez à une <b>messe Gospel</b> . Afin de vous sentir au plus proche des fidèles, nous choisirons l'église la plus authentique suivant le nombre de participants. Déjeuner libre. L'après-midi, transfert en autocar à <b>Central Park</b> pour une promenade commentée d'une heure. Retour à l'hôtel en transports publics. Dîner d'au revoir dans un restaurant. Retour individuel à l'hôtel .
6	<b>New York / Paris</b> : Petit déjeuner américain. Dernière journée libre pour une découverte à votre propre rythme de la ville. Vous pourrez effectuer vos derniers achats, dans l'un des grands centres commerciaux, revenir sur les lieux qui vous auront le plus marqué lors de ce séjour. Déjeuner libre. En fin d'après-midi, transfert à l'aéroport de New York (en fonction de l'horaire du vol). Assistance aux formalités de Police et à l'enregistrement des bagages. Envol à destination de PARIS (dîner, nuit et toutes prestations à bord).
7	<b>PARIS</b> Petit déjeuner à bord. Arrivée à PARIS, transfert à Gennevilliers

**FORMALITES ADMINISTRATIVES** : Pour les ressortissants français, **Passeport BIOMETRIQUE** ou **Passeport à LECTURE OPTIQUE** obligatoire émis avant le **25 octobre 2005**. Les personnes titulaires de l'ancien modèle de passeport doivent solliciter un **visa**. **Attention Nouvelles formalités depuis le 12 janvier 2009** : Tout voyageur effectuant un **séjour** ou un transit aux Etats-Unis devra lui-même remplir un formulaire sur internet, sur le site : <https://esta.cbp.dhs.gov/> afin de recevoir un **numéro** et une **autorisation de voyage**. Ce formulaire devra être rempli au moins 15 jours avant le départ.



*Pour le réveillon de Noël, nous recherchons un séjour douillet festif et confortable. Vos propositions sont les bien venues.*

*Une information particulière vous sera communiquée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 dans le programme bimestriel AGIR et lors d'une réunion de présentation.*

*Si vous êtes intéressé, signalez-le en vous préinscrivant, vous serez alors invité à une réunion pour présenter vos souhaits.*



# VOYAGE EN LIBERTE - DEPART INDIVIDUEL

## Ou vous voulez! Quand vous voulez !

VOUS SOUHAITEZ PARTIR EN VACANCES DE MANIÈRE INDIVIDUELLE ?  
CETTE ANNÉE 2 FORMULES SONT POSSIBLES.

### NOTRE PARTENARIAT TOURISTRA VACANCES VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER :

⇒ D'une réduction de 12% (du prix catalogue) sur les séjours à l'étranger en club 3000 et circuit TOURISTRA

⇒ D'une réduction pouvant aller jusqu'à 20% (du prix catalogue) selon les périodes, sur les propositions de séjours en France dans les villages vacances TOURISTRA.

La réduction s'applique sur le seul prix du voyage et non sur les taxes ou les éventuelles prestations supplémentaires.

Information complète à l'accueil de l'association et sur le site internet :

[www.ce.touristravacances.com](http://www.ce.touristravacances.com)

Code partenaire qui vous sera demandé : 9 8 0 3 8 0

**Si vous êtes intéressé, si vous n'avez pas internet chez vous l'équipe d'AGIR est à votre disposition pour vous renseigner, construire et réserver votre séjour.**

### SÉJOURS ANCV DISPOSITIF SENIORS EN VACANCES

Financé par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, le programme Seniors en Vacances a été mis en œuvre par l'ANCV en 2007 avec pour vocation de créer du lien, d'offrir du bien-être et de rompre la solitude.

Dédié aux personnes de plus de 60 ans, résidant en France, retraitées ou sans activité professionnelle, ce programme propose des séjours de vacances à prix réduits.

Ces séjours, hors transport, comprennent la pension complète, l'animation, les excursions, dans près de 200 destinations françaises.

#### Les prix des séjours hors aide financière :

⇒ 360 € pour une semaine de 8 jours/7 nuits.

⇒ 300 € pour court séjour de 5 jours/4 nuits

**L'aide financière** : Une aide au départ en vacances représentant 50% du prix est prise en charge par l'ANCV. Elle est attribuée :

⇒ aux retraités non imposables au vu de la ligne 14 de l'avis d'imposition (avant déduction fiscale).

⇒ aux aidants familiaux ou professionnels des personnes en situation de handicap ou de dépendance (sur présentation des justificatifs des personnes aidées).

⇒ aux enfants de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée séjournant dans la même chambre (ces séjours sont identifiés sur la carte des destinations).



# REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES...

L'inscription à tous nos séjours est conditionnée par l'acceptation des présentes conditions générales.

## A QUI S'ADRESSENT LES SEJOURS ?

- ⇒ En priorité, à toute personne retraitée, préretraitée, et à son conjoint, habitant Gennevilliers,
- ⇒ Dans la mesure des places disponibles, et sans tarifs dégressifs :
  - ⇒ aux futurs retraités à partir de 55 ans
  - ⇒ aux retraités gennevillois retirés en province
  - ⇒ à d'autres membres de votre famille pour les séjours en gîte
  - ⇒ éventuellement à vos amis, même non gennevillois.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ⇒ Être membre de notre association en réglant un droit d'adhésion de 16 € pour la saison du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012
- ⇒ Dès réception du programme, nous vous invitons à retourner votre bulletin de préinscription (ci-joint) dûment rempli à : **Office Communal AGIR 177, avenue Gabriel Péri – 92237 GENNEVILLIERS**
- ⇒ Les candidatures seront retenues dans l'ordre de leur arrivée, avec une priorité aux personnes qui ne sont pas parties avec AGIR l'année précédente.

## LES PAPIERS A APPORTER

Lorsque vous viendrez confirmer votre inscription définitive, vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- ⇒ Un justificatif de domicile prouvant que vous habitez Gennevilliers
- ⇒ Pour les séjours en France, selon vos ressources vous pouvez bénéficier d'un tarif personnalisé pour cela les justificatifs de ressources, ainsi que votre avis d'impôts de l'année en cours.

## PAIEMENT

- ⇒ L'Office Communal AGIR vous convoquera, pour confirmer votre inscription par le versement de 150 € (cent cinquante euros) d'arrhes par personne par séjour
- ⇒ Le solde des frais de séjour devra être réglé en autant de versements que vous le désirez au plus **tard un mois avant le départ, sans rappel de notre part.**

## ASSURANCES

- ⇒ Pour certains séjours nous souscrivons une assurance annulation rapatriement pour le groupe, cette souscription sera alors comprise dans le prix du séjour
- ⇒ Pour d'autres séjours, l'assurance rapatriement / annulation individuelle apparait en supplément.

## ANNULATION

1. En cas d'annulation de votre part, pour quelque motif que ce soit, AGIR conservera 30 € par personne sur les sommes versées pour les frais dossier

2. **ATTENTION !** Si vous n'avez pas contracté d'assurance annulation, les frais suivants vous seront retenus

Si l'annulation a lieu :

- a) entre 30 et 15 jours avant le départ 40% du prix du séjour
- b) moins de 15 jours avant le départ 80% du prix du séjour
- c) entre 48 h et le début du séjour c'est la totalité du prix du séjour

3. Si vous avez contracté l'assurance annulation, vous serez remboursé suivant les clauses du contrat du prestataire.

° Aucun départ en cours de séjour, aucune arrivée en retard ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf en cas d'avoir par l'organisateur du séjour

Les frais d'adhésion, d'assurance annulation et rapatriement ne sont pas remboursés.

## DEROULEMENT ET MODIFICATION DE PROGRAMME

AGIR a pris toutes les précautions possibles pour vérifier l'exactitude des informations et la qualité des prestations prévues.

# REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES

- ⇒ Pour des raisons de force majeure, indépendantes de sa volonté, l'Office AGIR peut-être amené à supprimer tout ou en partie des prestations prévues (nombre insuffisant de participants). Vous serez prévenu et remboursé des sommes versées correspondantes, sans pouvoir prétendre à des indemnités de dommages et intérêts
- ⇒ Pour les séjours prévus avec transport en avion, un décalage des heures et dates peuvent intervenir. Les plans de vol dépendent des aéroports, nous ne pouvons un an à l'avance certifier les départs.

## TARIFS CONFORT HEBERGEMENT

- ⇒ Nos prix sont calculés pour un nombre défini de participants. En cas de modification de cet effectif les prix peuvent varier à la hausse ou à la baisse
- ⇒ Pour certains séjours à l'étranger, les tarifs sont calculés sur le cours du dollar d'où leur variation
- ⇒ Hébergement en chambre double, sauf possibilité exceptionnelle pour certains séjours en chambre individuelle avec supplément (voir programme de chaque séjour)
- ⇒ Votre place est réservée, mais nous ne nous engageons pas à vous attribuer une chambre en particulier.
- ⇒ En maison familiale, l'entretien des chambres est à la charge des vacanciers
- ⇒ En hôtel, l'entretien est assuré et le linge de toilette fourni. (sauf gant).

## ANIMAUX

- ⇒ Les animaux sont interdits pour des raisons d'hygiène, de sécurité et tranquillité et conformément à la réglementation.

## TRANSPORTS

- ⇒ Les prix des transports (avion, train) sont donnés à titre indicatif (tarif groupe), ils peuvent évoluer suivant les tarifs en vigueur au moment du départ. ou de l'achat des billets.

## POUR L'ETRANGER

- ⇒ Pour les séjours à l'étranger : carte nationale d'identité obligatoire, délivrée depuis moins de 10 ans ou passeport en cours de validité (valable 6 mois après un séjour avec visa).
- ⇒ **ATTENTION POUR LES USA : FORMALITES ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES (voir séjour New York).**

## PLUS D'INFORMATIONS

- ⇒ Des documents détaillés sur chaque séjour sont à votre disposition dans les locaux d'AGIR (à consulter sur place).
- ⇒ En moyenne 10 jours avant chaque séjour, vous êtes conviés à une réunion d'information où vous est remis un dossier précisant les horaires de départ, rendez-vous, adresses et téléphones, pour votre séjour.

## LES « PLUS » D'AGIR

- ⇒ **Nous vous prenons en charge au départ de Gennevilliers** : Un car fait le tour des points de rendez-vous à Gennevilliers pour se rendre à la gare ou à l'aéroport.
- ⇒ Transfert entre gare ou aéroport et le centre de vacances
- ⇒ Au retour, nous vous attendons à la gare ou à l'aéroport et vous rapprochons de votre domicile.
- ⇒ Les arrhes demandées à l'inscription sont inférieures à celles versées auprès d'autres voyagistes
- ⇒ Vous avez la possibilité de payer votre séjour en plusieurs mensualités

## AIDE PERSONNALISEE

**Grâce à la subvention accordée par la Municipalité, une fois par an l'association AGIR peut vous faire bénéficier d'une aide financière personnalisée, selon vos ressources. Cette aide est attribuée une seule fois par an pour l'inscription à un séjour en groupe en France (hors Ménilles) organisé pour l'association en pension complète.**

**Renseignez vous à l'accueil de l'association.**

### ...et réglementaires de la vente de voyages et de séjours

Les conditions générales de vente sont conformes au décret n° 94.490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles 95 à 103 du décret sus indiqué figurent intégralement ci-après conformément à l'article 104 de ce même décret.

#### Art. 95

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

#### Art. 96

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ; 2° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° les repas fournis ; 4° la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt-et-un jours avant le départ ; 8° le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ; 10° les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ; 12° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13° l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

#### Art. 97

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

#### Art. 98

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1° le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° le nombre de repas fournis ; 6° l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ; 9° l'indication, s'il a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir

## DISPOSITIONS LEGALES ....

le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ; 14° les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ; 16° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir en toute urgence un contact avec le vendeur ; b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

### Art. 99

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### Art. 100

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### Art. 101

Lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé entre les deux parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### Art. 102

Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées, l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### Art. 103

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. En cas de fautes d'impression ou oublis dans l'édition de cette présente brochure, Agir se réserve le droit de rectifier toute erreur qui se serait glissée dans ce document.

# AgIR C'EST AUSSI...

## des ateliers

- Atelier mémoire
- Jeux d'aiguilles
- Théâtre
- Ludothèque
- Peinture sur soie
- Bricolage
- Scrapbooking
- Cuisine

## des activités diverses

- Visites guidées
- Tourisme
- Sorties détente
- Sorties culturelles
- Sites
- Musées
- Expositions
- Conférences
- Technologie
- Jeux de société

## des activités sportives

- Gymnastique
- Aquagym
- Promenades et randonnées
- Vélo
- Tennis
- Yoga
- Ping-pong
- Billard.

### Club Mairie

177, avenue Gabriel-Péri  
01 40 85 65 91

### Club des Agnettes

19, rue du 8-Mai-1945  
01 47 93 40 64

### Club des Grésillons

9, rue Georges  
01 47 91 28 39

